



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 221-2021  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2021.RRGR.331

Déposée le : 27.10.2021

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : 584/2022 du 1<sup>er</sup> juin 2022  
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement  
Classification : -

## Marges de manœuvre et stratégie du Conseil-exécutif pour éviter ou atténuer d'éventuelles pénuries d'électricité

Le 17 octobre 2021, les médias ont révélé que le président de la Confédération Guy Parmelin en personne avait affirmé, dans une vidéo, que notre pays risquait de connaître une pénurie d'électricité dès 2025. Il a précisé sa pensée en évoquant une situation très dommageable pour la société et l'économie dans laquelle notre pays pourrait disposer d'une quantité trop faible de courant électrique pendant des semaines, voire des mois. Les activités productrices des entreprises pourraient être entravées, la qualité de vie de la population subir une regrettable régression.

Il est vrai que dans une communication, l'Office fédéral de l'énergie a assuré que les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique n'étaient pas aussi sombres que cela.

Néanmoins, de nombreux spécialistes des questions énergétiques estiment que la Suisse et de nombreux autres pays vont au-devant d'années difficiles en matière d'approvisionnement en énergie électrique en raison de la transition énergétique. Il apparaît clairement que le souhaitable développement des énergies renouvelables ne parviendra pas nécessairement à combler la diminution de l'offre d'électricité inhérente au démantèlement de plusieurs centrales nucléaires et à l'abandon des centrales à charbon. De surcroît, en dépit de prometteuses avancées technologiques, les énergies renouvelables peineront à coup sûr à répondre à l'augmentation de la demande d'électricité induite par l'évolution vers le « Tout à l'électricité » et notamment par la croissance continue du parc des véhicules électriques. Il est tout aussi évident que les pays présentant un degré d'auto-alimentation en énergie électrique insuffisant – c'est le cas de la Suisse en hiver – souffriront davantage. La Suisse devra importer davantage d'électricité, ce qui ne fera qu'accroître sa dépendance politique à l'égard de l'Europe.

Relions ce contexte à des considérations de politique cantonale. Le fédéralisme historique et intrinsèque – fondé sur de larges compétences décisionnelles dans des domaines fondamentaux de la vie sociale – est en régression. Il fait de plus en plus place à un fédéralisme d'exécution et de coopération. Paradoxalement, la politique énergétique échappe assez substantiellement à cette tendance générale. A l'instar d'autres cantons, le nôtre est actionnaire d'un grand producteur d'électricité. Le canton de Berne possède plus de 50 pour cent des actions du groupe BKW. Il dispose ainsi d'un véritable levier pour orienter la production d'électricité dans notre canton et même hors de nos frontières. Il dispose aussi d'une certaine marge de manœuvre en matière de politique énergétique.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il les préoccupations du président de la Confédération Guy Parmelin et de l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (Ostral) ?
2. Si oui, quelle est sa stratégie pour atténuer, voire éviter une éventuelle pénurie d'électricité ?
3. Estime-t-il possible d'accroître substantiellement sur le territoire de notre canton la production d'électricité provenant de l'énergie hydraulique ?
4. Quel est, selon lui et sur le territoire cantonal, le potentiel d'accroissement de la production d'électricité au moyen d'énergies renouvelables autres que l'énergie hydraulique aux horizons 2025 et 2035 ?

### Réponse du Conseil-exécutif

Même s'il a pleinement conscience des incertitudes liées à l'approvisionnement en électricité, le Conseil-exécutif tient à préciser qu'il incombe en premier lieu aux entreprises du secteur de l'électricité d'assurer la sécurité de cet approvisionnement. La Confédération et les cantons sont pour leur part chargés de créer les conditions cadres adéquates en la matière et d'intervenir lorsque lesdites entreprises ne parviennent plus à garantir l'approvisionnement en électricité. Les conditions permettant d'éviter ou, du moins, d'atténuer les pénuries d'électricité sont principalement définies au niveau national, et le canton de Berne n'a donc qu'une influence limitée à cet égard. Avec la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale 2035, le Conseil-exécutif s'engage toutefois depuis longtemps déjà pour le recours aux énergies renouvelables et une meilleure efficacité énergétique.

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

#### Question 1

Oui, le Conseil-exécutif partage les préoccupations exprimées par le Conseil fédéral sur le fait que l'approvisionnement en électricité n'est plus totalement garanti.

#### Question 2

Pour prévenir les pénuries d'électricité et s'y préparer, le Conseil-exécutif mise en premier lieu sur une meilleure efficacité énergétique et une production décentralisée basée sur les énergies renouvelables. Il promeut d'ailleurs ces deux solutions depuis longtemps déjà grâce à la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale 2035. Le canton ne dispose toutefois que d'une marge de manœuvre juridique restreinte à cet égard, sa mission se limitant à définir des conditions cadres appropriées et à prendre les mesures correspondantes à l'aide d'outils relevant de sa compétence tels que la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) partiellement révisée par le Grand

Conseil le 9 mars 2022, la stratégie énergétique 2035 actuellement mise en œuvre et le programme cantonal d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. La révision partielle de la LCEn (qui comprend des mesures visant à augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables) et le rapport actuel<sup>1</sup> sur la mise en œuvre de la stratégie énergétique pour la période 2019 à 2023 proposent d'ores et déjà des moyens pour augmenter la sécurité de l'approvisionnement, dont les mesures 20-10 « Promouvoir le stockage saisonnier de la chaleur », 20-20 « Promotion des grandes installations photovoltaïques avec faible consommation propre », 20-21 « Production d'électricité hivernale » et 20-22 « Accumulateurs d'électricité ».

Le Conseil-exécutif continuera de définir des mesures appropriées à l'aide des outils existants et d'améliorer progressivement les conditions cadres en vigueur, mais renonce à élaborer une stratégie cantonale relative à la pénurie d'électricité.

### Question 3

Compte tenu des conflits d'intérêts qui en résulteraient avec les milieux environnementaux, le Conseil-exécutif estime qu'accroître substantiellement la production d'électricité provenant de l'énergie hydraulique n'est pas une solution réaliste. Le canton de Berne a déjà largement épuisé le potentiel de l'énergie hydraulique au vu de l'attention qu'il tient à porter au développement durable et à la préservation de la biodiversité. Dans de nombreux domaines, il doit aujourd'hui déjà faire face à des conflits résultant de l'utilisation de la force hydraulique et y remédier au moyen de mesures d'assainissement des cours d'eau aussi chronophages que coûteuses (p. ex. en assainissant les tronçons à débit résiduel, en atténuant les effets d'écluse, en équilibrant les bilans alluvionnaires, en favorisant la migration des poissons et en créant des habitats secondaires pour remplacer les zones alluviales dynamiques). Actuellement, quatre centrales d'une capacité de production annuelle de près de 90 GWh sont en cours de construction, et une cinquième (Trift ; capacité de production de 145 GWh) fait l'objet d'une procédure de plan directeur. Après déduction des pertes de productivité attendues en raison des mesures d'assainissement écologique, l'objectif d'augmentation d'au moins 300 GWh/an d'ici 2035 fixé par la Stratégie d'utilisation de l'eau 2010 du canton de Berne serait ainsi atteint. Selon la déclaration commune adoptée par la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique<sup>2</sup>, les projet de surélévation des murs de retenue d'eau des lac du Grimsel (240 GWh supplémentaires de production hivernale réglable) et d'Oberaar (65 GWh supplémentaire de production hivernale réglable) présentent également un potentiel certain dans le canton de Berne.

### Question 4

En vertu de l'objectif sectoriel « Production d'électricité » de la stratégie énergétique du canton de Berne, la part d'énergie renouvelable utilisée pour la production d'électricité devra atteindre au moins 80 % d'ici à 2035. Selon le rapport de mise en œuvre de la stratégie, cette part est actuellement de 68 %<sup>3</sup>, et elle devrait s'établir à 71 % en 2023.

Pour ce qui est de l'accroissement de la production d'électricité à partir d'autres sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, biomasse), il convient de distinguer le potentiel théorique du potentiel réel.

### Potentiel de l'énergie solaire

Dans le canton de Berne, le potentiel théorique de production d'énergie solaire se chiffre à environ 7200 GWh/an au vu des surfaces de toiture appropriées. En comparaison, la consommation

<sup>1</sup> ACE 855/2020 ; Stratégie énergétique 2006. Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015–2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020–2023

<sup>2</sup> Voir aussi chiffre 2 de la déclaration commune adoptée le 13 décembre 2021 par la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique ([www.uvek.admin.ch](http://www.uvek.admin.ch) > Documentation > Communiqués > Déclaration commune adoptée par la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique).

<sup>3</sup> ACE 855/2020 ; Stratégie énergétique 2006. Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les effets des mesures 2015–2019 ainsi que sur les nouvelles mesures 2020–2023

d'électricité de la population bernoise correspond actuellement à quelque 6700 GWh/an. Pour l'heure, le canton de Berne n'exploite que 5 % du potentiel théorique d'énergie solaire. La marge de progression est donc immense et une amélioration ciblée des conditions cadres permettrait d'accélérer le rythme de cette progression.

#### Potentiel de l'énergie éolienne

Selon la Conception énergie éolienne élaborée en 2020 par la Confédération, le potentiel d'accroissement de la production d'énergie éolienne dans le canton de Berne oscille entre 570 et 1170 GWh par année. Les projets en cours ne laissent présager aucun accroissement d'ici à 2025. Si les conditions actuelles ainsi que les procédures de planification et d'autorisation en vigueur pour la construction de nouvelles installations restent inchangées, la capacité de production ne devrait pas augmenter beaucoup plus d'ici à 2035.

#### Potentiel de la biomasse

Le potentiel théorique attribué à l'utilisation durable de la biomasse à des fins de production d'électricité équivaut à environ 7300 GWh/an dans le canton de Berne.

Destinataire

– Grand Conseil